



# LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

## CE QUI VA CHANGER POUR VOUS !

Les élections professionnelles se dérouleront

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

par vote électronique (internet)

**You élirez vos représentants aux CST !**

( Comité Social Territorial )

Celui-ci remplace :

- ⇒ le CT (Comité Technique)
- ⇒ le CHCST (Comité d'Hygiène, Santé et qualité de vie au Travail).

Nouvelle instance unique dans la fonction publique



**You élirez vos représentants en CAP !**



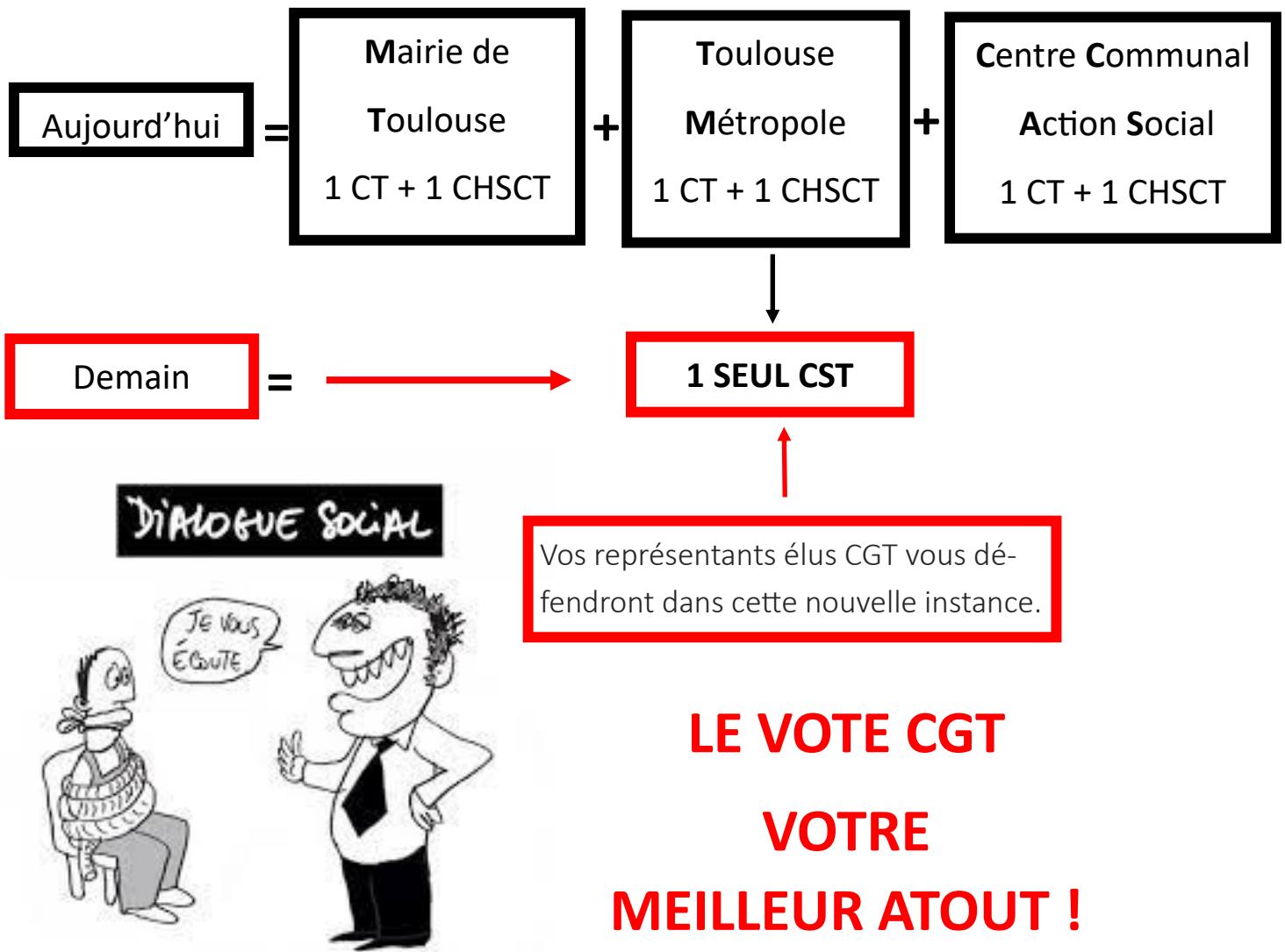
# Suite à la décision de M. Moudenc,

## la CGT se mobilise sur une seule liste :

Sans aucune obligation par la loi, M.Moudenc a décidé qu'un seul Comité Social Territorial représentera les 2 collectivités territoriales que sont la Mairie, la Métropole de Toulouse et l'organisme du CCAS contre l'avis de tous les syndicats représentatifs.

Ce **CST** aura seulement **15 représentants élus pour les 3 entités** (tous syndicats confondus) avec droit de vote pour **15000 agents** au lieu de **31 représentants élus actuellement** pour les 3 organismes en **CT**.

En effet M.Moudenc aurait pu décider de mettre en place **1 CST** par entité. Cela diminue les espaces du dialogue social et donc diminue la dimension démocratique des instances paritaires.



	AUJOURD'UI	DEMAIN
CT	<p>Le <b>Comité Technique</b> (CT) est l'instance de représentation et de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services</li> <li>• relatifs aux effectifs</li> <li>• aux emplois, compétences et aux projets particuliers .</li> </ul>	<p><b>Pour les 3 organismes de Toulouse Ville /Métropole/ CCAS</b></p> <p><b>3 CT et 3 CHSCT</b> <b>Remplacés par</b> <b>1 CST</b></p> <p>Le <b>Comité Social Territorial</b> (CST) comptera 15 élus en tout pour les trois organismes !</p> <p>Chaque élu devra donc connaître l'ensemble des dossiers des trois organismes pourtant différents ayant chacun ses spécificités.</p>
CHSCT	<p>Le <b>Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de Travail</b> (CHSCT) joue un rôle primordial pour la santé des agents.</p> <p>En lien avec la médecine du travail, il tente de <b>prévenir tout danger</b> lié au travail et de remédier aux situations dangereuses suite à des accidents de service.</p> <p>Il s'agit d'un outil indispensable <b>pour protéger les agents</b>.</p>	<p>Un CST unique dit aussi <b>moins de temps de discussion</b>, les dossiers important pour les agents seront expédiés par l'administration en une journée . Tout cela car les élus politiques ne veulent plus se déplacer 3 fois pour les agents.</p> <p>Tout le <b>volet santé</b> et conditions de travail pourtant ô combien important est <b>mis en retrait</b> dans des « formations spécialisées » où les représentants syndicaux ne peuvent même pas voter.</p> <p>Le CHSCT sera tout simplement remplacé par une <b>Formation Spécialisée (FS)</b> compétente en santé, sécurité et conditions de travail.</p>
CAP et CCP	<p>La <b>Commission Administrative Paritaire</b> (CAP pour les fonctionnaires)</p> <p>Ou</p> <p>La <b>Commission Consultative Paritaire</b> (CCP pour les contractuels) s'occupe des situations individuelles des agents :</p> <p>promotions, mutations, sanctions disciplinaires, contestations de notation, formations, etc.</p>	<p>Depuis 2020, les CAP et les CCP sont progressivement vidées de leur sens suite à la loi de transformation de la fonction publique.</p> <p>L'avis des CAP et des CCP a été supprimé pour les questions de mutation en 2020 et de promotion en 2021.</p> <p>Il ne reste donc que les CAP et CCP relatives aux recours, aux révisions des évaluations et aux sanctions disciplinaires.</p>



### Pourquoi voter CGT ?

Pour développer une vision collective et répondre aux difficultés communes.

Pour **défendre vos droits et vos conditions de travail** les 3 syndicats CGT de Toulouse : Mairie, Métropole et CCAS élaborent 1 liste unique pour représenter avec force les intérêts des agents.

face à l'avalanche d'emails ...  
Réhumanisons nos rapports professionnels:



### Comment nous contacter ?

Agents Mairie Toulouse mail : [secretariat@cgtmairiedetoulouse.fr](mailto:secretariat@cgtmairiedetoulouse.fr)

tel : 05 61 52 53 96

Agents Toulouse Métropole mail : [toulousemetropolecgt@gmail.com](mailto:toulousemetropolecgt@gmail.com)

tel : 05.61.61.81.95

Agents du CCAS : [syndicat.cgt@ccas-toulouse.fr](mailto:syndicat.cgt@ccas-toulouse.fr)

tel : 05.61.31.04.56